

MERCREDIS

LOISIRS

Année scolaire 2023 - 2024
A partir du 04/09/2023

L'accueil périscolaire propose chaque semaine
des mercredis loisirs de 9h à 17h
(à la journée ou à la demi-journée)



Au programme...

Un thème différent chaque mercredi ou une sortie.
Rien de tel pour : **s'amuser, rigoler, jouer, partager,**
imaginer, rêver, découvrir, chanter, dessiner,
bricoler, cuisiner, jardiner, ...



Imprimé par nos soins — Ne pas jeter sur la voie publique

Grille tarifaire

	Tarifs journée de 9h à 17h (repas compris)	Service de garderie de 7h30 à 9h (Prix à la demi-heure)
QF < 900 €	12 €	1 €
QF > 900 €	13 €	1.10 €

Tarif: à la demi-journée

QF < 900 €	Matin sans le repas de 9h à 12h : 3€
	Matin avec le repas de 9h à 14h : 9.10 €
QF > 900 €	Après-midi sans le repas de 14h à 17h : 3 €
	Après-midi avec le repas de 12h à 17h : 9.10 €
QF < 900 €	Matin sans le repas de 9h à 12h : 3€30
	Matin avec le repas de 9h à 14h : 9.60 €
QF > 900 €	Après-midi sans repas de 14h à 17h : 3.30 €
	Après-midi avec le repas de 12h à 17h : 9.60€



LE REGLEMENT DU MERCREDI LOISIRS DOIT
IMPERATIVEMENT ETRE SEPRE DU REGLEMENT DU
PERISCOLAIRE SANS QUOI

IL NE POURRA PAS ETRE PRIS EN COMPTE.



Commune de Cirey-sur-Vezouze



Contact et inscription

Service d'Accueil Péri-scolaire
de la Commune de Cirey-sur-Vezouze

Salle Coulon - Rue des Ecoles
54480 CIREY-SUR-VEZOUZE

Tél : 06.41.40.85.96

Email : periscolaire@mairiedecireysurvevouze.fr

Dossier d'inscription
à retirer et à remettre à l'**accueil péri-scolaire**

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

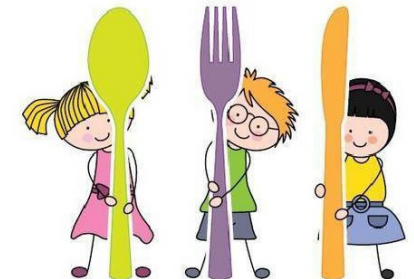
- ⦿ Le matin de 7h00 à 8h30
- ⦿ Le midi de 11h30 à 13h30
- ⦿ Le soir de 16h30 à 18h30



		TARIFS RENTRÉE 2023-2024		
		MATIN	MIDI	SOIR
PRIX À LA	QF<900		1 €	
DEMI-HEURE	QF>900		1.10 €	
+ PRIX DU REPAS	QF<900		4.10 €	
	QF>900			

Activités proposées...

- ⦿ Activités d'éveil,
- ⦿ Activités ludiques et culturelles
- ⦿ Jeux, bricolages, motricité,
- ⦿ Coin lecture...



Pour information...

Une partie des frais de garde des enfants de moins de 6 ans
ouvre droit à un crédit d'impôt.

Pour les allocataires de la MSA, des aides financières
peuvent être proposées par cet organisme.

